**Association Nautique St Mandrier - Club Nautique Marine Toulon**

**Club Nautique des Salettes - Société Nautique des Mouissèques**

**Société Nautique de Toulon - Société Nautique de la Petite Mer**

**Société des Régates Toulon - Yacht Club des Sablettes**

**En association avec le Yacht Club de Toulon**

**Toulon Sailing Cup**

31 Juillet 2021

**AVIS DE COURSE**

**Rappel préalable**

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s’il ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

 En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d’apprécier les qualités de leur voilier et d’eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l’état de la mer et des prévisions météorologiques, que s’ils estiment pouvoir le faire.

1. **L’EPREUVE EST REGIE PAR** :
	* Les règles de course à la voile ISAF. 2021-2024 appelées « R.C.V. ».
	* Les prescriptions de la FFV.
	* Les règles d’équipement pour les voiliers.
	* Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
	* Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l’épreuve de la ligue de voile Sud.

L’épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes HN-OSIRIS. Des classements « P » seront faits si au moins 5 bateaux y sont inscrits. L’épreuve est classée en catégorie C au titre de l’article 20 du règlement de l’ISAF (publicité)

 2 – **DROITS D’INSCRIPTION – ADMISSIBILITE**

 **Les frais de dossier d’inscription sont GRATUITS**.

 Le dossier d’inscription sera disponibles à la SRT, Quai des Sous Mariniers 83 TOULON ou sur demande: **maillardy@orange.fr**

L’épreuve est ouverte aux voiliers Habitables et classée en catégorie C au titre de l’article 20 du règlement de l’ISAF (publicité)

 Inscriptions :

* + par internet sur les sites des clubs associés : heure limite : jeudi 29 juillet 24h00.
	+ le vendredi 30 Juillet de 14h00 à 19h00, et le samedi 31 de 9h00 à 11h00 au siège de la SRT, Quai des Sous-Mariniers 83 TOULON.

 3 – **SITUATION DU PLAN D’EAU**.

 Grande Rade de Toulon.

 4 – **PROGRAMME PROVISOIRE** :

 Heure du premier signal d’avertissement sur l’eau : **Le samedi 31 Juillet 2021 à 12h55**

 5 – **INSTRUCTIONS DE COURSE** :

 Disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

 6 - **TYPE DE PARCOURS** :

 Le parcours sera de type « côtier» en Grande Rade de Toulon.

 7 – **CLASSEMENT** :

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

 9 – **INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES**.

 Les concurrents doivent présenter au moment de l’inscription les licences FFV validées « COMPETITION », accompagnées d’une autorisation parentale pour les mineurs. Des licences temporaires pourront être délivrées lors des inscriptions.

**Pour les extérieurs des places de port seront disponibles le samedi soir.**

 10 - **LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX :**

**Samedi 31 Juillet à 18h30 Base de Vie du PRO SAILING TOUR**

**Parking CCIV du port de Toulon**

**Pour tous renseignements complémentaires s’adresser à Yves MAILLARD :** **maillardy@orange.fr**